



Artisan saisi et droit à la retraite

Par **kolly**, le **11/11/2011 à 12:34**

Bonjour, rnl s'agit de Mon frère de 60 ans artisan du bâtiment en SA. rncouvert de dettes il est venu s'installer chez ma mère depuis plus de 5 ans. rndurant cette période il a continué de travailler dans son entreprise, mais sans faire aucun bilan et avec des dettes aux organismes publics (URSSAF, ASSEDIC etc... °rnil a été contrôlé il y a 6 mois, il n'a plus le droit de travailler, il a été saisi de son véhicule seul bien en sa possession et de quelques outils. rndepuis il vit au crochet de notre mère, il ne perçoit rien. Il travaille depuis l'âge de 17 ans donc il a ses trimestres mais il ne sait pas quelles démarches faire puisqu'il n'a aucun papier à jour et des dettes auprès des organismes de retraite. Il est dépassé. rnn'a t-il droit à rien ? va t-il être à charge de sa mère le reste de ses jours ? rnl a été artisan 20 ans, avant il travaillait pour un artisan. rnQuelle démarche pour un revenu minimum et sans feuille de paie depuis 5 ans ? rnmerci pour toutes pistes et meilleures salutations.

Par **alterego**, le **11/11/2011 à 13:46**

Bonjour rnl a les trimestres, à condition d'avoir cotisé. rnrnLa première chose à faire est de retirer les imprimés de demande de retraite auprès de la CNAV (période salariée) et de RSI s'il a été travailleur indépendant, dont il dépend. rnrnAuprès du CICAS le plus proche de son domicile pour les complémentaires. rnrnCordialement